

# Agressions d'extrême droite à l'université



— Français

**ASStA + Zebra e.V.**

## Agressions d'extrême droite à l'université

— Une brochure d'information

*zebra (Zentrum für Betroffene rechter Angriffe) – Centre pour victimes d'agressions d'extrême droite conseille les victimes et leur entourage ainsi que les témoins d'agressions racistes, anti-sémites et autres violences d'origine extrémiste. Nous proposons un soutien juridique, financier et psychosocial. L'offre est gratuite, facultative et peut être sollicitée anonymement. Il n'est pour cela pas nécessaire de déposer plainte.*

*Dans cette brochure, tu trouveras quelques informations importantes pour gérer une agression d'extrême droite. Ces informations ne remplacent toutefois pas un accompagnement personnalisé. Pour prendre rendez-vous avec notre équipe, téléphone au 0431 – 30140379 ou envoie un mail à [info@zebraev.de](mailto:info@zebraev.de).*

*En tant qu'étudiant, tu peux aussi te rendre à nos permanences. Au cours de ces permanences – qui ont lieu à l'université de Kiel – nous accompagnons tout.es les victime.s d'agressions d'extrême droite. Ces agressions peuvent être des menaces (y compris des menaces numériques), un harcèlement, des actes de vandalisme ou des agressions physiques.*

*Concrètement, nous proposons un soutien moral suite à une agression ou en situation de crise. Nous renseignons sur les voies juridiques comme la déposition de plainte, la constitution de partie civile ou la protection de victime. À ta demande, nous pouvons t'accompagner à la police, aux différents services administratifs et/ou chez un.e avocat.e. Nous sommes aussi à tes côtés au tribunal. Enfin, nous te soutenons tout au long de ton rétablissement psychosocial.*

*À toi de décider quelle est l'offre qui te convient. Nous nous adaptons à tes besoins et nous nous tenons aux côtés de toutes les victimes de violences d'extrême droite.*



## En cas d'agression

Les agressions d'extrême droite peuvent revêtir différentes formes. Pour certaines agressions, notamment pour des actes de vandalisme ciblés, tu seras généralement confronté au résultat de l'agression seulement après coup. Pour des agressions physiques, la situation est différente car tu as là la possibilité de réagir. Tu peux par exemple attirer l'attention des passant.es ou appeler la police – tu peux aussi te défendre.

Nous voulons donc te donner quelques informations sur le comportement à adopter en cas d'agression. Il est en effet pour nous important qu'en tant que victime, tu ne te rendes pas toi-même coupable d'un délit en réagissant. Ces informations te permettront ainsi de réagir correctement.

En cas d'agression physique, tu peux d'abord essayer de t'enfuir. Il ne faut pas avoir honte de choisir cette option. En effet, prendre part à une altercation n'est pas un fait à prendre à la légère d'autant que son issue est incertaine. Si vous êtes en groupe, restez dans tous les cas ensemble pour que personne ne soit laissé derrière.

Cela mis à part, tu as toujours la possibilité de te défendre en cas d'agression. C'est de la légitime défense. Quiconque se trouvant dans cette situation a ainsi le droit de riposter par tous les moyens possibles à sa disposition pour stopper définitivement une agression contre soi-même ou autrui (assistance à personne en danger) et écarter au mieux le danger.

## Ne pas rester seul

Il est important que les victimes ne restent pas seules après une agression ! Dans l'idéal, l'entourage et les ami.es de la victime

doivent être là pour elle. Propose donc ton aide aux victimes. Si tu es toi-même victime d'une agression, demande le soutien de ton entourage.

À la suite d'une agression physique, tu devrais consulter un.e médecin.e. Fais-toi faire un certificat médical dans lequel toutes tes blessures sont énumérées. Tu devrais aussi notifier les autres dégâts en faisant par exemple des photos de tes vêtements abîmés ou de tes affaires endommagées.

Par la suite, pour la déposition à la police ou au tribunal, un compte rendu des faits serait utile. Dans celui-ci, tu devrais consigner autant de détails que possible : avec quelle main ou avec quel pied as-tu été frappé ? Qu'a-t-il été dit pendant l'agression ? Quels vêtements portaient les agresseurs et avaient-ils des traits particuliers ?

## Conséquences possibles

Une agression peut avoir des conséquences différentes chez chacun.e. Ainsi, certain.es ne peuvent plus dormir après une agression ; d'autres ne cessent d'y penser. D'autre part, le sentiment de sécurité peut être sérieusement mis à mal, ce qui rend difficile la reprise d'une vie normale.

Contrairement aux conséquences physiques, les blessures psychiques ne sont pas visibles. Comme elles doivent cependant être soignées, il est conseillé de se faire accompagner par un professionnel. Les collaborateur.trices de zebra (Zentrum für Betroffene rechter Angriffe) – Centre pour victimes d'agressions d'extrême droite peuvent t'aider en te proposant des aides thérapeutiques.

## Déposer plainte

### — Que faire au commissariat

Le comportement de la police envers les victimes d'agressions d'extrême droite ne correspond pas toujours à celui d'un.e ami.e et protecteur.trice. Au contraire, les victimes ne cessent de rapporter les comportements racistes de certains fonctionnaires de police et les accusations portées contre des victimes politiquement opposées à l'extrême droite. Il est par conséquent préférable que tu te rendes au commissariat accompagné d'un.e collaborateur.trice de zebra (Zentrum für Betroffene rechter Angriffe) – Centre pour victimes d'agressions d'extrême droite.

De même, le dialogue avec les fonctionnaires de police peut soulever différents problèmes pour les victimes. La langue peut par exemple être un obstacle. C'est la raison pour laquelle tu peux demander gratuitement un traducteur pour t'accompagner au commissariat et faire ta déposition ainsi qu'au tribunal.

Pour déposer plainte, tu dois donner tes informations personnelles, à savoir ton nom, ton lieu et ta date de naissance, une adresse et ta profession. L'adresse n'est pas nécessairement la tienne. Tu peux, à la place, donner celle de ton avocat après avoir obtenu son accord.

La police est dans le devoir de prendre ta déposition. Si les fonctionnaires s'y refusent tu peux exiger un recours hiérarchique.

Enfin, tu devrais demander une attestation de ta déposition à la police. Sur cette attestation se trouve le numéro du dossier qui facilitera le traitement des questions liées à ta déposition ainsi que le déroulement de l'enquête.

### — Procédure pénale

Après que tu as fait ta déposition, la police doit commencer les investigations. Cela peut durer plusieurs mois. Ensuite, le dossier est remis au parquet où la suite des événements est décidée. En principe, il y a trois possibilités : une poursuite des investigations est nécessaire, la procédure est clôturée ou l'affaire est portée au tribunal.

La clôture de la procédure peut avoir plusieurs causes. Par exemple, aucun.e coupable n'a été identifié.e ou bien les preuves sont insuffisantes. De même, si aux yeux du procureur, la culpabilité du coupable est trop mineure pour porter l'affaire au tribunal, la procédure est clôturée. Tu peux alors déposer un recours écrit contre la décision du procureur. Pour cela, un.e collaborateur.trice de zebra (Zentrum für Betroffene rechter Angriffe) – Centre pour victimes d'agressions d'extrême droite ou un.e avocat.e peuvent t'aider.

Si le procureur porte l'affaire au tribunal, ce dernier fixe la date d'ouverture du procès. Cela peut prendre du temps. Pendant l'audience, tu peux non seulement être la victime mais aussi la partie civile. Pour cela, tu ferais mieux de te trouver un.e avocat.e. Il.elle représente tes intérêts en tant que victime d'agression d'extrême droite.

## — Dans la salle d’audience

Pendant l’audience principale, les juges, les avocat.es de la défense, les représentant.es du parquet et les accusé.es sont présents. À cela s’ajoutent – selon le cas – d’autres avocat.es et des expert.es. Pour ton témoignage, tu seras assis derrière une table au milieu de la salle. Dans l’idéal, concentre-toi sur les juges. Ils.elles te poseront des questions détaillées sur le déroulement des faits. Pour ces affaires-là, même les petits détails jouent souvent un grand rôle. C’est pourquoi ces questions reviendront aussi sur des déclarations que tu as déjà effectuées à la police. Si tu es constitué partie civile, ton.ta avocat.e peut intervenir au cours du procès.

## — Contre-accusation

Comme évoqué précédemment, tu as le droit de te défendre contre une agression. Cependant, les coupables déposent souvent plainte contre toi afin de diminuer leur propre culpabilité. La police t’informerait alors par écrit qu’une plainte a été déposée contre toi.

Tu n’es pas obligé de te rendre à un interrogatoire de police. Il serait mieux que tu voies d’abord avec ton.ta avocat.e si cela est judicieux ou non. La situation est différente si le parquet porte plainte contre toi. Dans ce cas-là, tu es obligé de trouver un.e avocat.e. Il peut t’aider à éclaircir ton statut dans la procédure : de ce statut dépend ce que tu es obligé de dire et ce sur quoi tu peux garder le silence.

## Aspects financiers

Suite à une agression d’extrême droite, l’aspect financier joue souvent un rôle important. Cela comprend des questions diverses et variées : qui paie les frais médicaux ? Qui prend en charge les honoraires de l’avocat.e ? Qu’en est-il des dommages et intérêts ? Où puis-je recevoir d’autres aides financières ? Pour toutes ces questions, nous te recommandons fortement de t’adresser à un centre d’aide et d’informations. Par conséquent, seuls les points les plus importants seront traités ici.

Si une agression a des conséquences durables, ta caisse d’assurance-maladie va, à un moment ou un autre, cesser de payer. Tu peux alors faire une demande d’aide en vertu de la loi relative à l’indemnisation des victimes auprès des services sociaux du Bundesland.

Dois-tu payer toi-même les avocat.es et le procès ? La réponse dépend de plusieurs facteurs, dont entre autres, l’issue de l’agression. Ainsi, la plupart du temps lors d’un procès pénal, ce sont les accusé.es qui doivent payer l’ensemble des frais s’ils.elles sont jugé.es coupables. En revanche, s’ils.elles sont déclarés non coupables, tu dois t’acquitter toi-même des frais en tant que partie civile. Ces frais peuvent par exemple comprendre des conseils juridiques que tu aurais pris en amont du procès.

*Comme tu peux le constater, une agression d'extrême droite peut avoir des conséquences très variables. C'est pourquoi de nombreux aspects importants n'ont été qu'évoqués dans cette brochure. Parallèlement aux conséquences médicales et psychologiques de l'agression, les explications auprès de la police et au tribunal peuvent traîner en longueur.*

*En cas d'agression, tu devrais prendre conseil auprès d'un centre d'aide et d'informations comme zebra (Zentrum für Betroffene rechter Angriffe) – Centre pour victimes d'agressions d'extrême pour te sortir le mieux possible de cette situation. Les bureaux de zebra sont spécialisés dans le soutien de victimes d'agression d'extrême droite. Le plus simple est de te manifester auprès des collaboratrices de zebra au cours des permanences. Elles ont lieu chaque lundi de 14h00 à 16h00 dans la salle de consultation d'ASTA dans la Mensa I. Sinon, tu peux nous contacter sur le site [www.zebraev.de](http://www.zebraev.de) ou en téléphonant au 0431 – 30140379.*

**Herausgeberin:**

**ASTA CAU Kiel**  
Westring 385  
24118 Kiel  
Telefon: 0431 880 2647  
Mail: [vorstand@asta.uni-kiel.de](mailto:vorstand@asta.uni-kiel.de)  
Web: [www.asta.uni-kiel.de](http://www.asta.uni-kiel.de)

V.i.S.d.P:  
Teresa Jütten,  
Julian Schüngel

**Kontakt:**

**zebra**  
**Zentrum für Betroffene**  
**rechter Angriffe e.V.**  
Postfach 4508  
24044 Kiel  
Telefon: 0431 3014 03 79  
Mail: [info@zebraev.de](mailto:info@zebraev.de)  
Web: [www.zebraev.de](http://www.zebraev.de)

**Gestaltung:**

Leonie Vogel  
[www.leonievogel.de](http://www.leonievogel.de)

©ASTA CAU Kiel, 2017

Die Inhalte dieser Broschüre wurden mit größtmöglicher Sorgfalt erstellt. Der ASTA der CAU Kiel übernimmt jedoch keine Gewähr für die Richtigkeit und Aktualität dieser Inhalte.

Diese Broschüre enthält Links zu Websites Dritter. Diese Websites unterliegen der Haftung der jeweiligen Betreiber.

